

Nos réf. : 13.010

Marseille, le 17 janvier 2013

IMPORTANT TRANSMISSION AUTORISATION DONNEES FINANCIERES

Aux Adhérents de la FHP-SSR

Chers adhérents,

La campagne tarifaire 2013 est en cours de discussion avec les différentes Fédérations Hospitalières, et, dans le cadre du chantier T2A SSR, de nouvelles modulations sont à l'étude.

Nous reviendrons très prochainement vers vous lorsque nous aurons plus d'éléments « tangibles » à vous communiquer sur les principes de la modulation 2013.

Mais, d'ores et déjà, afin que nous puissions diffuser le moment voulu à un plus grand nombre d'entre vous les « fiches reflets » de la campagne tarifaire 2013 mais aussi pour que votre Fédération puisse obtenir un maximum d'information sur les simulations qui sont actuellement en construction, nous avons besoin que vous autorisiez la diffusion de ces informations. C'est une obligation imposée par la DGOS.

<u>Pour ce faire, vous utiliserez la marche à suivre qui est donnée par l'ATIH sur le mail ci-joint.</u> (procédure déjà transmise l'année dernière)

L'autorisation de communiquer les données financières PMSI via la plateforme e-PMSI n'est possible que lorsque le libellé « **Autorisation Fédérations** » apparait dans le menu « Administration » situé à gauche de l'écran de la plateforme e-PMSI.

Il faut préciser que ce libellé, et donc la possibilité de transmettre son autorisation, n'apparaît que lorsque vous êtes <u>connecté à la plateforme en tant que RLE</u> (Représentant Légal de l'Etablissement).

Ce rôle est différent de celui d'AP (Administrateur Principal) ou de Valideur. <u>Il possède ses propres codes d'accès</u>.

Il est possible que vous n'ayez pas encore défini la personne qui tiendra le rôle de RLE (nom, prénom, adresse mail, codes d'accès). Le cas échéant, nous invitons l'Administrateur Principal (ou un Administrateur standard) à définir rapidement ce rôle.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ($\underline{Contact}$: Eric NOEL : $\underline{enoel@fhp\text{-ssr.fr}}$).

Plus rapidement vous procéderez à cette régularisation, plus vite nous pourrons vous transmettre vos fiches reflets.

Nous vous remercions par avance de votre diligence.

Bien cordialement,

G. BOSSY Th. AMARANTINIS Président Délégué Général

Syndicat des Soins de Suite et de Réadaptation "FHP-SSR" 40 Promenade du Grand Large CS 90016 13295 MARSEILLE cedex 08

Tél.: 04.91.25.39.17 Fax: 04.91.73.95.02 Mail: <u>fhpssr@fhp-ssr.fr</u> Site: <u>www.fhp-ssr.fr</u>